Prêt transmission-reprise

INITIATIVE LOIRET

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur transmission-reprise d'Initiative Loiret soutient la reprise d'une entreprise dans le département du Loiret.

Le prêt d'honneur transmission-reprise a pour objet de conforter les fonds propres du chef d'entreprise. Il vient en complément d'un prêt bancaire ou crédit bail, d'un montant au moins égal à celui du prêt d'honneur, dans le plan de financement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

L'aide s'adresse à toute reprise dans le département du Loiret hors quelques secteurs d'activité.

L'apport personnel du repreneur doit au moins égal à 5 000€.

La reprise de minimum 3 emplois est obligatoire.

— Critères d'éligibilité

Le résultat net de la dernière année doit être positif.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Sont exclus :

- activité d'intermédiation bancaire,
- promotion, vente, location immobilière
- assurance.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant varie généralement entre 1500 et 15000 €. Selon certaines conditions, il est possible de demander jusqu'à 30000 €.

Le montant est plafonné à 30% des besoins de financement.

Pour quelle durée ?

La durée de remboursement est de maximum 5 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Le demandeur doit écrire à Initiative Loiret via le formulaire de contact, afin que la plateforme puisse ouvrir des droits pour commencer à compléter le projet et ensuite il doit contacter un conseiller.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - Dirigeant

Organisme

INITIATIVE LOIRET

- 13 rue Fernand Rabier
  45000 ORLÉANS
  Téléphone : 02 38 21 18 35
  E-mail : contact@initiative-loiret.fr